

INFOS-LACAUGNE



BULLETIN MUNICIPAL JUIN 2002

MAIRIE
DE
31390 LACAUGNE



Tél. : 05.61.87.86.98

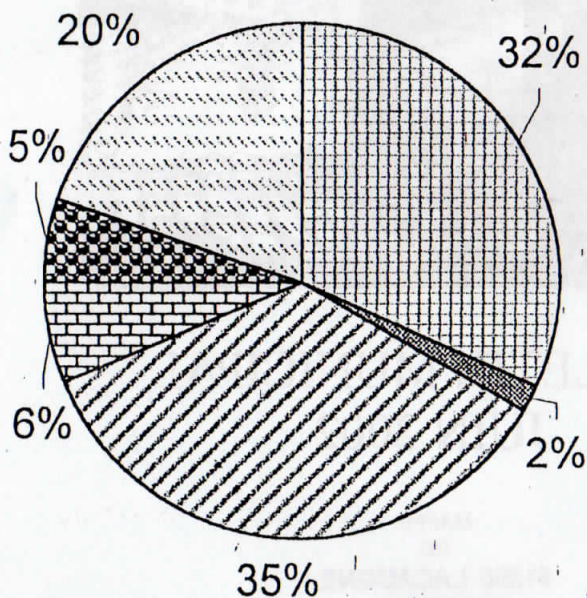
INFOS MUNICIPALES

LE BUDGET 2002 en €

Un aperçu de la section "Fonctionnement" du budget 2002

DEPENSES (en €)

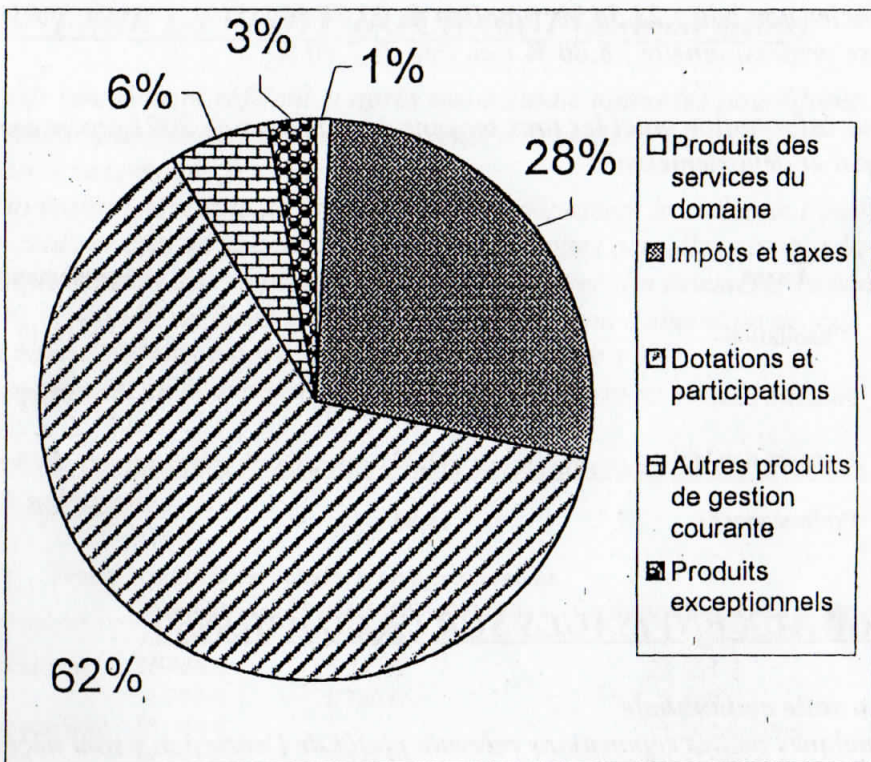
Charges à caractère général	25087,00
Charges de personnel	1299,00
Charges de gestion courante	27710,00
Charges financières	5120,00
Dépenses imprévues	4131,00
Virement à la section d'investissement	15576,00
TOTAL	78 923,00



- ☐ Charges à caractère général
- ☐ Charges de personnel
- ☐ Charges de gestion courante
- ☐ Charges financières
- ☐ Dépenses imprévues
- ☐ Virement à la section d'investissement

RECETTES (en €)

Produits des services du domaine	421,00
Impôts et taxes	16170,00
Dotations et participations	36698,00
Autres produits de gestion courante	3380,00
Produits exceptionnels	1670,00
TOTAL	58 339,00



Total des dépenses et recettes en fonctionnement : 78 923.00 €

Total des dépenses et recettes en investissement : 58 339.00 €

TOTAL :137 262.00 €

TAUX D'IMPOSITION DES DIFFERENTES TAXES :

Dans sa séance du 29 Mars a décidé d'augmenter les taux de 1.08 %

Les nouveaux taux sont :

*Taxe d'habitation : **6.45 %** (au lieu de 5.97 %)*

*Foncier bâti : **6.63 %** (au lieu de 6.13 %)*

*Foncier non bâti : **23.54 %** (au lieu de 21.78 %)*

*Taxe professionnelle : **8.00 %** (au lieu de 7.40 %*

Pour information voici les taux moyens communaux de 2001 aux niveaux national et départemental :

Taxes	National	Départemental
D'habitation	13,56	14,47
Foncière bâti	17,28	19,32
Foncière non bâti	41,29	75,54
Professionnelle	14,85	»

TRAVAUX ENVISAGES SUR LA COMMUNE :

- La salle communale

Quelques petites réparations relevant plutôt de l'entretien y sont nécessaires : traiter les murs contre l'humidité, rafraîchir certaines peintures, revoir les fermetures... Un devis est en préparation par le SIVOM.

- Le lavoir

Comme annoncé précédemment, il sera rénové, restauré ; le dossier a été déposé auprès des services techniques du département et de la région pour l'obtention de subventions dans le cadre de l'entretien du patrimoine.

- L'ancien préau et ses dépendances

Sans l'hypothèse d'une vente du chalet des associations, il aurait fallu réparer l'ensemble qui se dégrade ; un aménagement en salle de réunion avec pièce de stockage, toilettes et coin « cuisine » a donc été étudié. Ces locaux serviront aux différentes associations en lieu et place des actuels.

LE POINT SUR LA VENTE DU CHALET (ancienne mairie)

Après avoir longuement réfléchi et après avoir étudié toutes les possibilités, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente « le chalet » (9 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre).

En effet la maison nécessite de gros travaux qui dépassent le cadre de l'entretien ; les réaliser afin de la conserver pour les activités actuelles ou pour la louer bloque tous les autres projets au niveau financier. En revanche, la vendre amène un apport de fonds qui eux-mêmes entraînent l'obtention de subventions pour différents travaux (effet « boule de neige »).

Une estimation est en cours mais en aucun cas la maison ne sera bradée.

Afin de mieux comprendre la situation, voici deux tableaux comparatifs des différents scénarios:

Scénario 1 Transformation du «chalet» en appartement

Projets	Dépenses	Recettes (subventions)	Coût restant à la commune
Lavoir	15 245 €	9 909 €	5 336 €
Salle Associations	36 466 €	15 245 €	21 221 €
Electricité	4 209 €	1 760 €	2 449 €
Chalet=appartement	53 344 €		3 344 € (Prêt)
Achat terrain	18 233 €	7 622 €	10 611 €
Total général	127 497 €	34 536 €	92 961 €

Scénario 2 Vente du « chalet »

Projets	Dépenses	Recettes	Coût restant à la commune
Lavoir	15 245 €	9 909 €	5 336 €
Salle Associations	36 466 €	15 245 €	21 221 €
Electricité	4 209 €	1 760 €	2 449 €
Chalet=appartement		53 357 € mini	
Achat terrain	18 233 €	7 622 €	10 611 €
Total général	74 153 €	87 893 €	39 617 €

L'OUVERTURE D'UNE CLASSE AU RPI: PRECISIONS

L'augmentation de l'effectif sur tous les niveaux au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal de Capens – Lacaugne – Marquefave) entraîne l'ouverture d'une classe. Après que l'Inspection Académique ait notifié cette décision, les communes de Marquefave et de Capens ont répondu par la négative (insuffisance de locaux, travaux lourds déjà effectués ...). La commune de Lacaugne, par l'intermédiaire de son conseil municipal s'est portée candidate et a effectué les démarches dans ce sens : réponse à M. L'Inspecteur, demande d'attribution de classe démontable, étude de l'implantation. ...

La commune de Capens est revenue sur sa décision et accepte la classe en accord avec les « autorités » ; elle bénéficiera du préfabriqué que nous avons sollicité. Pour nous, ce qui importe c'est, avant tout, la scolarisation dans de bonnes conditions de nos enfants.

LES CHEMINS COMMUNAUX :

Comme toutes les communes rurales Lacaugne possède des chemins communaux. Autrefois très empruntés, ils desservaient les fermes entre elles et re-liaient les différents hameaux. Avec le temps, le machinisme et la création de nouvelles routes ils furent plus ou moins abandonnés ; certains retournèrent à la végétation, d'autres furent travaillés par les agriculteurs. Quelques-uns subsistent comme chemins de randonnées, entretenus bénévolement par l'Association.

La précédente municipalité de M. J. Guilhem avait entrepris de clarifier certaines situations « ambiguës » sans toutefois les régulariser. Ce fut long mais voilà qui est fait, après étude du géomètre, accord des propriétaires concernés et actes notariés.

TRAVAUX ET REPARATIONS DU FAIT DE LA SECHE-RESSE :

Suite au classement de notre commune dans la zone sinistrée un dossier de sinistre a été monté et présenté à l'assurance (Groupama). Un expert indépendant est venu récemment constater les dégâts. Il nous a fait part de ses conclusions a estimé le montant des travaux à environ 6000 €. Le Conseil Municipal étudie pour l'instant cette proposition.

LA CARTE COMMUNALE :

*Afin d'être en règle avec la nouvelle législation en matière d'urbanisme (loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU * »), le Conseil Municipal de La-caugne a décidé de réaliser une Carte Communale sur son territoire.*

Cette démarche, après concertation avec les habitants et les propriétaires va nous permettre de définir l'organisation du territoire de la commune de manière compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) mis en place par le Préfet et le Plan Local de l'Habitat, réalisé par la Communauté de Communes du Volvestre.

Pratiquement, cette carte communale, plus souple qu'un P.O.S (devenu P.L.U : Plan Local d'Urbanisme), organisera l'accueil de nouvelles habitations sur notre territoire répondant ainsi à des demandes de construction de plus en plus nombreuses tout en préservant espaces naturels et agricoles.

La procédure à suivre pour réaliser cette carte communale est la suivante :

-1 Délibération d'intention du Conseil Municipal (13 Juin 2001)

-2 Réalisation d'études : Schéma d'assainissement

Etude paysagère

Diagnostic agricole

N.B : ces 3 documents peuvent être consultés en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat

-3 Consultation des habitants et des propriétaires

-4 Réalisation d'une enquête publique

-5 Délibération du Conseil Municipal approuvant la Carte Communale

-6 Arrêté du Préfet approuvant la Carte Communale (dans un délai de 4 mois)

Les deux premiers points de la procédure sont réalisés, nous allons donc organiser la consultation de la population dans le courant du mois de Juin 2002.

** La Loi « SRU » : elle s'inscrit dans le prolongement de 2 autres lois : - celle du 25 Juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite « loi Voynet »*

- celle du 12 Juillet

1999, sur l'intercommunalité, dite « loi Chevènement ».

L'ensemble cohérent, ainsi constitué, s'appuie sur 3 idées fortes : - « solidarité »

- « développement durable

et qualité de vie »

- « démocratie et partage »

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Par une délibération du Conseil Municipal en date du 7 Mars 2002, il a été décidé de modifier la réglementation concernant l'accès à la salle municipale pour des activités festives, récréatives ou associatives de la manière suivante :

- Accès gratuit pour les associations de la commune, les organisateurs de réunions publiques, d'expositions ou de manifestations récréatives sans but lucratif.
- Accès payant pour tout autre utilisateur à raison de : 45 euros la séance pour les habitants de Lacagne
120 euros la séance pour les personnes extérieures à la commune

Dans tous les cas, un chèque de caution de 300 euros sera exigé lors de l'occupation de la salle et restitué après l'état des lieux. Outre ce chèque, les documents suivants seront exigés :

- état des lieux contradictoire
- convention d'utilisation des locaux
- attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile.

Ces différentes démarches se feront de préférence aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Par ailleurs, le Conseil Municipal rappelle que la salle étant à proximité d'habitations, les utilisateurs doivent s'engager à ne pas perturber le voisinage par un comportement inconvenant et notamment trop bruyant.

Enfin, lorsque la salle est utilisée par des mineurs, la responsabilité du bon déroulement de la soirée repose sur les adultes qui ont signé la convention, l'état des lieux et fourni le chèque de caution. Ils s'engagent donc à vérifier le bon état de la salle et des abords, le départ des invités à l'heure qu'ils auront choisi et la remise en état (nettoyage des locaux, notamment avant la restitution des clefs).

En aucun cas, nous ne saurions autoriser des jeunes à « dormir » dans la salle après la fête et nous demandons donc aux adultes d'avoir organisé auparavant leur retour dans les familles. La Municipalité décline toute responsabilité et se réserve le droit de refuser l'accès à la salle en cas de manquement à ces règles de bonne utilisation.

Tout le monde comprendra aisément que ces quelques règles de bon sens n'ont été édictées que pour permettre à chacun, adulte ou jeune, de pouvoir continuer à utiliser notre salle dans de bonnes conditions. Nous vous remercions de nous aider à préserver ce lieu de convivialité en bon état pour le plus grand bonheur de tous.

INFOS ASSOCIATIONS

ACCA de LACAUGNE :

Le bilan : le nombre de chasseurs pour la saison 2001-2002 reste stable à 18. Les efforts sur le lièvre et le faisan ont été positifs pendant la période de chasse et continuent à porter leurs fruits ; en effet, beaucoup de faisans (poules et coqs), levrauts ont été aperçus au printemps 2002. En revanche les oiseaux de passage, cailles et palombes, ont été peu nombreux sur notre secteur. La vague de froid et la « pagaille » administrative qui en a résulté ont un peu perturbé la fin de la campagne.

La saison à venir : le printemps assez clément pour les couvaisons et les lâchers réguliers de lièvres (16 unités jusqu'à présent) permettent d'espérer de bonnes populations.

L'ACCA prévoit une ré-introduction du perdreau qui est peu présent sur notre commune. Les efforts doivent être réguliers, variés pour maintenir le gibier et éviter la « spécialisation » et ainsi satisfaire tous les chasseurs.

Le gros « gibier » : une battue aux sangliers, présents à une certaine époque sur notre territoire, n'a rien donné ; ils n'ont fait que passer !

Le plan de chasse « chevreuil » (4 bracelets) a pu être réalisé ; il sera certainement reconduit

Le repas de chasse annuel, préparé par le traiteur M. Bernat était excellent, mais il n'y avait que peu de convives. Dommage !

Infos : le bureau s'est réuni afin de préparer l'Assemblée AICA du 17 juin et 'Assemblée Générale de l'ACCA prévue le 7 Juin.

Nous donnons rendez-vous, enfin, à tous les amateurs chasseurs ou pas, pour le ball-trap de la fête locale

COMITE DES FETES :

Lors de son Assemblée Générale du 21.02, le Comité des Fêtes a présenté ses bilans qui ont été approuvés à l'unanimité ; le renouvellement du bureau s'en est suivi : seul changement dans sa structure, « Boube » remplace P. Bonifas au secrétariat. Nous souhaitons aussi la bienvenue au jeune Boyer.

En début d'année, le comité s'est associé à la Municipalité pour présenter les traditionnels vœux en réalisant l'arbre de Noël pour les tous petits. Le programme des festivités de l'année dernière ayant été satisfaisant, il est reconduit pour 2002. En voici les grandes lignes : 3 jours de fête avec orchestres, exposition d'œuvres, jeux pour enfants et cassoulet... Le détail de toutes les activités figurera dans les programmes en cours d'élaboration ; nos jeunes ont déjà travaillé sur les illustrations au cours d'une après-midi « dessin-goûter ».

Les dates de la fête : les 27, 28, 29 juillet.

A la fin de l'été, comme prévu, nous renouvellerons le vide-grenier de l'automne le dimanche 22 septembre.

A bientôt pour faire la fête !

HYMALPYRAMIS :

L'Assemblée générale de l'association s'est tenue le 14 février 2002 à 20 h à Valence (Drôme).

Les différents rapports ont été votés à l'unanimité et la cotisation 2002 a été portée à 10 €.

Un aperçu du bilan financier :

Total des recettes : 31 276.41F Total des dépenses : 30 921.62F Solde : 354.71F soit : 54.09€

Rappel des activités 2001 :

- Mise en place d'expositions et soirées conférence-diaporama avec vente de photographies et d'artisanat népalais afin de financer la venue de Kabrinda.
- Réalisation de 2 journées d'encadrement (rando et spéléo) pour la MJC de Carbone.
- Collecte de près de 900 stylos pour les 4 écoles de Boldephériché
- Vous retrouverez les détails du séjour de Kabrinda en France dans le précédent bulletin municipal d'Octobre 2001.

Projets pour 2002 :

- Don de 2000 crayons / stylos et cahiers pour les 4 écoles de Boldephériché (plus de 900 enfants).
- Prise en charge des cours de français à l'Alliance Française de Kathmandu pour Kabrinda.
Prise en charge des stages de formation montagne (Manang et Langtang) pour Rajendra et Kabrinda.
- Prise en charge de la scolarité de la petite Radjani (14 ans).
- Si Dawa Sherpa nous adresse les justificatifs de ses cours à la faculté de Kathmandu et son projet professionnel, nous prendrons les frais de scolarité en charge.

Projet de budget 2002 :

Recettes :

Adhésions	800 €
Soutiens financiers	200 €
Conférences	1 200 €
Prestations sportives	600 €
Clubs Service	300 €
Solde 2001	54.09 €

TOTAUX : 3 154.09 €

Dépenses :

Cours de français Kabrinda	200 €
Stage de guide Kabrinda	300 €
Stage de guide Rajendra	300 €
Faculté Kathmandu Dawa	700 €
Ecoles de Boldepheriche	300 €
Frais prestations	900 €
Fonctionnement association	200 €
Solde 2002	254.09 €

3 154.09 €

Contacts : HYMALPYRAMIS * BP 6 * CARBONNE

Tél : 06.83.71.73.96 Tél / fax : 05.61.87.86.26

e-mail : mauduchene@aol.com

A RETENIR ...

LA MAIRIE PRATIQUE :

LE SECRETARIAT: Patricia Garcia

Le Lundi après-midi de 14 H à 18 H

Le Mercredi après-midi de 14 H à 18 H

LES PERMANENCES DU Maire et des Adjoints :

Le Mercredi après-midi jusqu'à 19 H 30 et sur rendez-vous

LES CONTACTS TELEPHONIQUES :

SECRETARIAT : 05.61.87.86.98

Mme le Maire : 05.61.87.83.16 (répondeur)

DATES :

CARTE COMMUNALE : Mois de Juin

FETE LOCALE : 27, 28, 29 Juillet

VIDE-GRENIER : 22 Septembre

UN PEU D'HISTOIRE

LE LAVOIR COMMUNAL : Dans le cadre de la conservation de notre patrimoine, la Municipalité a décidé de rénover le lavoir, à la sortie du village vers Esparguère.

En voici son « histoire » :

A l'origine il s'agissait d'un simple bassin carré de 3 m de côté et de 1 m de profondeur, à ciel ouvert.

Son pourtour de 0.42 m d'épaisseur était fait de briques ; elles reposaient sur un plancher de béton.

Le devis du 14 Août 1880 s'élevait à 325,50 francs, honoraires de l'architecte (15,50 f) inclus.

Ce lavoir fut plus tard aménagé et agrandi pour faire boire les bêtes.

Puis en 1932, le Conseil Municipal de l'époque sous la présidence de M. Déjean, maire, approuve « la réparation, l'assainissement, la fermeture et la couverture du lavoir et abreuvoir public » pour un montant de 14 380 francs.

La commune n'ayant pas les ressources suffisantes sera obligé de demander une forte subvention et fera un emprunt pour couvrir le déficit.

Le sieur Bélinguié, ayant donné satisfaction pour de précédents travaux, sera retenu pour ceux du lavoir.

Voici les plans réalisés en Mars 1932 ; les originaux étaient faits à l'encre, à la main et coloriés.

Plan



Elevation



A VOUS LA PAROLE...

Cette page vous est ouverte : mentionnez vos idées, suggestions, remarques etc... et retournez le tout à la Mairie.